

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 690

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

population d'Ollon lors de la préparation du récent vote consultatif sur la CEDRA. Ce M. Lehmann est aussi une autorité en matière d'économie énergétique, puisqu'il a été cité par l'avocat de l'Etat de Vaud, dans un mémoire au Tribunal fédéral en 1981 dans lequel il concluait que pour résoudre le problème des besoins en énergie de chauffage, il fallait entre autres: «promouvoir une stabilisation, voire une diminution de la population». Voilà une manière originale d'évacuer le problème: c'est presque la «solution finale». Face à ces chants d'allégresse des représentants du WWF, de l'Institut de la vie et de la Fondation suisse contre l'énergie et à leur souci de développer le mieux-être des lombrics, on trouve les électriciens qui s'obstinent à répéter bêtement que puisque la consommation augmente, cela veut dire que les gens consomment plus d'électricité et que si on ne leur en fournit pas plus, il faudra qu'ils se restreignent.

MARCEL BURRI AU PILORI

Et lorsque notre orateur en vient à aborder le problème du stockage des déchets radioactifs et de la dernière consultation vaudoise à propos de Würenlingen, il n'a pas assez de mots pour flétrir les opposants; citons encore une fois:

(...) On peut regretter que les Autorités de la région (d'Ollon. Réd.) aient pris la tête du mouvement, en attisant les passions et qu'elles aient organisé une désinformation systématique de la population en faisant appel à des gens qui ne cachent pas leur position viscéralement antinucléaire. Le géologue Buri (Marcel Burri. Réd.), par exemple, plus connu par ses invectives contre ses collègues géologues que par ses publications scientifiques, est opposé par principe aux sondages de recherche, et il déclare que même si on lui apporte la preuve que les problèmes posés par les dépôts sont résolus, il ne changera pas d'avis et restera absolument opposé aux centrales nucléaires. On dit qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis; or, comme je respecte l'Université de Lausanne, cela doit être faux puisque le professeur Buri y enseigne la géologie. Mais il n'honore pas son titre lorsqu'il l'utilise pour satisfaire sa har-

gne antinucléaire et lorsqu'il attaque grossièrement ses collègues occupés à la CEDRA qui ne sauraient être honnêtes, d'après lui, puisqu'ils reçoivent de leur travail, de l'argent provenant des entreprises électriques.

POUR LE BOYCOTT DU WWF

Et abordant la question de la construction de la nouvelle ligne 380 Kilovolts Romanel-Verbois... nous citons toujours:

(...) Les clients et les actionnaires de la CVE qui ont été abusés par les publications attendrissantes sur les «nounours» cu WWF doivent savoir que l'argent qu'ils donnent à cette organisation sert aussi à saboter la production et la distribution d'électricité. Les difficultés d'approvisionnement qu'on risque de rencontrer à la Côte seront surtout le fait de l'obstination malveillante du WWF. Nous conseillons à tous les intéressés d'y regarder à deux fois avant de payer quoi que ce soit à ces gens qui se moquent parfaitement des ennuis causés par leur intransigeance.

Et pour terminer, l'annonce de la prochaine croisade de la CVE, financée, comme il se doit, par les consommateurs d'électricité et cautionnée par les collectivités publiques qui la coiffent; citons pour la dernière fois:

(...) La première initiative, dite «antiatomique», vise à empêcher la construction de toute nouvelle centrale après Leibstadt, et à supprimer à terme

toute centrale nucléaire en Suisse. Si on se rappelle qu'après Leibstadt, plus de 40% des besoins en électricité seront couverts par les centrales nucléaires, on voit bien à quelle ruine économique conduirait l'acceptation d'une telle initiative.

La deuxième initiative est un monument d'hypocrisie. Son titre «Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement» est trompeur. Elle est simplement dirigée, comme l'initiative antiatomique, contre les centrales nucléaires et contre toute centrale, moyenne ou grande, destinée à produire l'énergie électrique. En fait, elle est plus dangereuse encore, car elle vise surtout à bouleverser notre système économique et social.

La CVE estime de son devoir d'agir contre ces funestes initiatives et elle consacra les sommes nécessaires au financement des campagnes d'information du public. L'article 9 du décret du Grand Conseil du 26 novembre 1951 sur la création de la CVE et le renouvellement des concessions, précise que «la CVE est tenue de couvrir les besoins en énergie électrique des régions du canton dont les limites sont fixées par le Conseil d'Etat». Elle doit donc faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir son approvisionnement.

Applaudissements dans les rangs du conseil d'administration, où on retrouve — excusez du peu — pas moins de trois conseillers d'Etat vaudois, MM. Marcel Blanc (membre du comité de direction), Pierre Duvoisin et Claude Pery?

EN BREF

Le nombre des avocats en exercice a régulièrement augmenté en Suisse de 1970 à 1981, soit de 50% au total. En 1970, on dénombrait dans l'ensemble 2564 avocats en Suisse, en 1975, 2938 et en 1981, 3833; on se trouve donc en présence d'une progression accélérée, manifestement parallèle au foisonnement des textes législatifs. La population résidente, en revanche, ne s'est accrue que faiblement au cours de la même période. Pour 100 000 habitants, on comptait 41 avocats en 1970 et 60 en 1981. Les densités correspondantes étaient les plus

élevées à Genève (146 avocats) à Bâle-Ville (115) au Tessin (109) en Valais (95) dans les Grisons (93) ainsi qu'à Zurich (81) et les plus faibles en Thurgovie (11) en Appenzell-Rodes intérieures (15) à Schaffhouse (21) de même qu'en Argovie et à Bâle-Campagne (23 dans l'un et l'autre cas).

* * *

Dans le dernier numéro du magazine du «Tages Anzeiger» (25), un vigoureux plaidoyer (Christoph Müller et Hans-Ruedi Widmer) pour une réduction de la durée du travail hebdomadaire en Suisse.